



Règlement du jeu concours

« À l'heure de l'Éclipse »

Article 1 – Organisation du jeu

La Ville de Lure organise le jeu concours « À l'heure de l'Éclipse », à l'occasion de l'éclipse solaire du mercredi 12 août 2026.

Article 2 – Concept du jeu

À l'occasion de l'éclipse solaire du 12 août 2026, les 23 commerces du centre-ville participants proposent des offres spéciales tout au long de cette journée exceptionnelle.

Pour participer au jeu-concours, il suffit de récupérer un bulletin de participation, disponible dans les 23 commerces participants (liste figurant au dos du bulletin), puis d'effectuer un achat d'un montant minimum de 5 € dans l'un de ces établissements.

Le commerçant apposera alors son tampon (ou, à défaut, sa signature) sur le bulletin de participation.

Pensez impérativement à conserver votre justificatif d'achat (ticket de caisse, ticket de carte bancaire ou tout autre justificatif), qui devra obligatoirement être joint au bulletin. Sans ce justificatif daté du mercredi 12 août 2026, la participation ne pourra pas être validée.

Une fois le bulletin complété, il vous suffit de le déposer, accompagné de votre justificatif d'achat, à l'accueil de la Mairie de Lure sur les horaires d'ouverture habituels ou à défaut dans la boîte aux lettres de la Mairie de Lure afin de participer au tirage au sort.

Tout bulletin déposé après le vendredi 22 août 2026 ne pourra être pris en compte.

Vous pouvez participer autant de fois que vous le souhaitez. Pour chaque nouvelle participation, un nouveau bulletin devra être utilisé et correspondre à

un achat d'au moins 5 € réalisé dans un commerce participant différent. La liste des 23 commerces participants figure au dos du bulletin.

Article 3 – Participation

La participation est gratuite et ouverte à tous. Vous pouvez participer autant que souhaité. Pas de nombre limité de bulletin par personne. 1 bulletin = 1 chance d'être tiré au sort. Plus de bulletins = plus de chances d'être tiré au sort. Pour participer, il convient de se munir d'un bulletin de participation disponible :

- à la Mairie de Lure ;
- chez les commerçants participants (plus d'une vingtaine de commerces en centre-ville – liste au dos du bulletin de jeu)

Article 4 – Déroulement du jeu

Le participant se rend dans les commerces participants.

Pour chaque achat d'un montant minimum de 5 €, le commerçant appose son tampon ou sa signature sur le bulletin.

Un seul tampon (ou une seule signature) est autorisé par bulletin.

Une fois le bulletin complété, le participant le dépose dans la boîte aux lettres de la mairie, accompagné du justificatif d'achat correspondant au commerçant tamponné et daté du mercredi 12 août 2026.

Article 5 – Durée du jeu

Le jeu se déroule uniquement sur la journée du mercredi 12 août 2026.

Les bulletins doivent être impérativement restitués en Mairie pour le vendredi 22 août 2026 dernier délai. Passé ce délai, ils ne pourront être pris en compte.

Article 6 – Conditions de validation

Pour être valide, le bulletin devra :

- Comporter les coordonnées complètes du participant ;
- Comporter 1 validation d'un commerce (par tampon ou signature) ;

- Être joint de la preuve d'achat chez le commerçant (ticket CB, ticket de caisse, etc.) bien datée du mercredi 12 août 2026 ;
- Être déposé en Mairie de Lure avant la date limite du vendredi 22 août 2026.

Tout bulletin incomplet, illisible, sans justificatif d'achat et/ou comprenant un justificatif d'achat daté d'un autre jour que le mercredi 12 août 2026, ou comportant une validation d'un commerce non participant à l'opération (ne figurant pas sur la liste des 23 commerces participants au dos du bulletin), ne sera pas validé et ne participera donc pas au tirage au sort.

Article 7 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué à la fin du mois d'août 2026. Tous les bulletins doivent être remis en Mairie de Lure pour le vendredi 22 août 2026 dernier délai. Passé ce délai, ils ne pourront être pris en compte.

Les gagnants seront contactés directement par téléphone ou par mail à l'issue du tirage.

Article 8 – Lots

Les gagnants remporteront des carnets de bons d'achat à dépenser chez les commerçants du centre-ville de Lure (excepté Nocibé) valables jusqu'au 31 octobre 2026.

Les carnets de bons d'achat seront valables exclusivement chez les commerçants du centre-ville se trouvant sur les rues suivantes : avenue de la République (excepté Nocibé), avenue Carnot, Rue de la Gare, rue des Gleux, rue Desault, rue Pasteur, rue de la Font, rue Albert Mathiez, rue Henry Marsot, rue Marie Richard, rue Antoine Boisson, rue Jean Jaurès, rue du Stade, rue des Jardins, esplanade Charles de Gaulle, rue du Vergerot.

Article 9 – Remise des lots

Les gagnants disposeront d'un délai de 14 jours à compter de leur notification pour retirer leur lot.

Si passé cette date, le lot n'a pas été retiré par le gagnant, le lot sera remis en jeu et une autre personne sera tirée au sort.

Article 10 – Données personnelles

Les informations recueillies sur les bulletins sont utilisées uniquement dans le cadre du présent jeu concours.

Elles permettent de contacter les gagnants et ne seront ni conservées au-delà de la durée nécessaire ni utilisées à d'autres fins.

Les bulletins seront détruits à l'issue du concours.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 – Responsabilité

La Ville de Lure se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'événement indépendant de sa volonté perturbant le bon déroulement de l'opération.